

INFO 317/2025 F

42^{ÈME} BIENNALE JEUNESSE DE LA FIAP BAHREÏN 2025



جمعية البحرين للفنون التشكيلية
THE BAHRAIN ARTS SOCIETY

LIMITE DE RÉCEPTION : 7 Septembre 2025

Photo : Maram Nader Al-Bazzaz

INVITATION

La Société des Arts de Bahreïn a l'honneur d'inviter les jeunes photographes de tous les pays membres de la FIAP à participer à la 42^{ème} Biennale Jeunesse de la FIAP 2025.

Nous croyons fermement en l'importance de soutenir la prochaine génération de photographes, en leur permettant d'exprimer leur créativité, leurs perspectives uniques et leurs visions innovantes. La photographie n'est pas seulement un moyen de documentation, mais un médium artistique profond qui capture l'essence de l'expression humaine et de la créativité. Dans le cadre de notre engagement à promouvoir l'excellence artistique, nous sommes fiers de fournir aux jeunes talents une plateforme pour développer leurs compétences et présenter leurs œuvres sur une scène internationale.

Cette Biennale est une célébration de la créativité, de l'innovation et de l'excellence artistique—une occasion exceptionnelle pour les jeunes photographes de repousser les limites de leur art et d'explorer de nouveaux horizons artistiques. C'est notre privilège de nous embarquer dans ce voyage créatif avec eux, en travaillant ensemble pour mettre en avant leurs plus belles expressions artistiques, aux côtés d'artistes et d'experts distingués dans le domaine.

Nous attendons avec impatience vos soumissions inspirantes et espérons que cette édition de la Biennale de la Jeunesse de la FIAP sera une expérience transformatrice et enrichissante pour tous les participants.

Sh. Marwa Rashed Alkhalifa
Président de la 42^{ème} Biennale Jeunesse de la FIAP 2025

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la Biennale est gratuite et elle est ouverte **seulement aux membres opérationnels de la FIAP** dont le paiement annuel est à jour.

La participation se fera dans deux catégories d'âge :

- **Catégorie I** : jusqu'à 16 ans (**né après le 7/09/2009**)
- **Catégorie II** : Jusqu'à 25 ans (**né après le 7/09/2000**)

Chaque fédération sélectionnera elle-même ses œuvres (collections) qu'elle souhaite présenter. Les images doivent être en format numérique (traditionnel et/ou mobile). Tous les styles et techniques créatives sont permis. La cohérence n'est pas nécessaire. Les images soumises ne doivent pas avoir été présentées lors d'une précédente Biennale FIAP. Les images ne doivent pas porter aucune signature, texte ou marque distinctive.

ATTENTION : Les images de nu sont strictement interdites.

Chaque auteur peut seulement participer à une catégorie.

La participation est limitée à **20 œuvres** par fédération, avec un **maximum de deux (2) œuvres par auteur et par catégorie d'âge**.

Enregistrement et téléchargement d'images uniquement via le site web de la FIAP :

<https://www.fiap.net/en/biennials>

Une déclaration de consentement et de responsabilité pour les images sera fournie au moment de l'inscription en ligne. Les inscriptions ne seront pas acceptées sans la conformité de cette déclaration par la personne représentant le Membre Opérationnel participant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à une Biennale de la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes :

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Les photographes doivent préserver intactes et sans aucune altération les métadonnées originales des images. Si une image ne comprend pas les données EXIF originales, elle ne sera pas éligible pour participer à la Biennale.

Lors du téléchargement des images, le système vérifiera que le fichier comprend les données EXIF. Si ce n'est pas le cas, le système enverra un message d'avertissement.

Les images créées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans cette compétition ! Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

La personne représentant la fédération (c'est-à-dire celle qui sera responsable de soumettre les fichiers participants à la Biennale) est chargée de collecter les fichiers soumis.

Cette personne doit également collecter en même temps auprès des auteurs tous les fichiers RAW des images soumises ou les fichiers jpg originaux non modifiés. Dans ce dernier cas, elle devra également demander les images prises immédiatement avant et après l'image soumise.

Cette personne doit conserver toutes ces images (séries RAW / JPG), sans aucune exception, au cas où elles seraient demandées pour une éventuelle inspection, sans expiration, prescription ou limitation des actions de la FIAP. Ces fichiers peuvent être demandés à tout moment par le Directeur des Biennales de la FIAP ou par le Service Éthique de la FIAP à la personne représentant la fédération.

Dans le cas où un (ou plusieurs) fichier est demandé, la personne représentant la fédération doit l'envoyer dans un délai maximal de 10 jours à compter de la demande. Si le fichier n'est pas envoyé et reçu dans les délais impartis, l'image soumise sera disqualifiée (c'est-à-dire que 0 point sera attribué à ce fichier).

En cas d'empilement de mises au point, de photos composites ou de HDR, il est obligatoire de soumettre tous les fichiers originaux de l'appareil photo utilisés pour l'image finale.

Si le ou les fichiers originaux de l'appareil photo demandés montrent que la photo soumise enfreint l'un des règlements, la photo sera immédiatement disqualifiée (c'est-à-dire que 0 point sera attribué à cette image).

TAILLE DU FICHIER

Les fichiers doivent être au format **JPG, sRGB, 300 dpi** (couleur et/ou noir et blanc).

Taille de l'image : **2400 pixels minimum et 3500 pixels maximum** pour le côté le plus grand.

Taille maximale du fichier : **6 MB**.

Il n'y a pas d'exigences spéciales pour les noms de fichiers.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président :	Sh. Marwa Rashed Alkhalifa
Secrétaire :	Mohammed Abdali Khalil Buhasan, EFIAP
Trésorier :	Noor Saeed Ali Alsairafi
Membres :	Jaafar Mahdi Aloraibi Ali Husain Mirza Maryam Abdulkarim Sarhan

CALENDRIER

Début des inscriptions :	14/07/2025
Limite de réception :	07/09/2025
Jugement :	30/09/2025
Notification des résultats :	10/11/2025
Inauguration et exposition :	
Arts Society, Manama	10/12/2025
Envoi des prix :	31/12/2025

JURY DE SELECTION

David Tay Poey Cher, MFIAP, HonEFIAP (FIAP BD)	Singapour
Nasser Malek, MFIAP, ESFIAP	EAU
Ahmed Al Busaidi, EFIAP, HonEFIAP	Oman

Remplaçants :

Romain Nero, EFIAP/d2, HonEFIAP (FIAP BD)	Luxembourg
Yousef Abdullah Al Moasoud, EFIAP	Arabie Saoudite
Ahmed Al-Touqi, EFIAP	Oman

Juge de dernière minute :

Sawsan Taher, EFIAP	Bahreïn
---------------------	---------

Chacun des 3 membres du jury peut noter chaque œuvre de 1 à 9 points. Le pointage de chaque oeuvre résulte de l'addition des points des 3 membres du jury. Le pointage total d'une collection résulte de l'addition des points des 20 photos. La collection du pays obtenant le plus haut nombre de points remporte la Coupe du monde de la catégorie Biennales Jeunesse correspondante.

PRIX

Les prix suivants seront décernés :

- La **Coupe du Monde FIAP** pour la meilleure fédération classée
- Médaille d'Or FIAP pour la fédération classée deuxième
- Médaille d'argent FIAP pour la fédération classée troisième
- Médaille de Bronze FIAP pour la fédération classée quatrième
- Six mentions d'honneur pour les fédérations classées de la 5ème à la 10^{ème}

Tous les auteurs de la fédération classée 1ère recevront chacun une mention d'honneur.

Prix individuels :

Chaque catégorie : une médaille d'or FIAP, deux médailles d'argent FIAP et trois médailles de bronze FIAP récompenseront les travaux d'exceptionnelle qualité, indépendamment du classement fédéral.

De plus, **La Société des Arts de Bahreïn**, décernera les prix suivants dans chaque catégorie : une médaille d'or BAS, une médaille d'argent BAS, une médaille de bronze BAS et deux Mention Honorable BAS.

Chaque auteur ne peut recevoir qu'un seul prix par section (les mentions des auteurs du pays classé premier ne sont pas prises en compte).

CATALOGUE

Un catalogue en format pdf sera publié pour les deux catégories. Toutes les œuvres primées et au moins une œuvre par pays participant seront reproduites.

Le catalogue pourra être téléchargé sur le site de la FIAP.

CONTACT

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire :

Luis Franke, MFIAP, EFIAP/d3, HonEFIAP

Directeur du Service des Biennales FIAP

luisfranke@live.com.ar

Mohammed Buhasan

Secrétaire de la 42^{ème} Biennale Jeunesse de la FIAP 2025

info@bahrainartssociety.com



Numéro officiel du FIAP pour les demandes de distinction FIAP : 2023/996

Pour les distinctions AFIAP et EFIAP, tout au plus 20% des acceptations FIAP requises dans des salons internationaux sous Patronage FIAP peuvent se faire par l'intermédiaire de salons pour jeunes ou de Biennales jeunesse FIAP.